

sont utiles à leur maison, la conservation de la foi est encore plus utile dans mon diocèse et je dois employer pour cela tous mes soins, toute mon attention, tout sacrifier et donner même jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour cela. C'est pourquoi qu'ils révoquent leurs appels et qu'ils acceptent, j'irai au devant de tout ce qui pourra leur faire plaisir; il ne tiendra qu'à eux d'expérimenter que je leur dis vrai.

« Continuant d'être appelant et surtout celui qui est appelant dans mon diocèse, et non acceptant, je m'y opposerai autant que je le pourrai. Vous, mon Père, que j'honore et que j'estime, vous ne sauriez dire que j'ai tort et je m'en rapporte à votre conscience.

« Je sais que le prieur (9) de cette abbaye a répandu que le procès qui est entre eux et les évêques de Noyon depuis près de cent ans en était cause. Je vous assure que ce procès n'y a nulle part, puisque je suis prêt de les recevoir avec grand plaisir dès qu'ils voudront révoquer leurs appels et accepter. Mais ce n'est pas la seule fausseté et calomnie que le prieur a avancée contre moi et je suis sûr des preuves; je sais aussi que le prieur met tout en mouvement pour faire croire que ce procès a été mon motif et quoiqu'il ne soit pas appelant il ne pense pas mieux qu'eux et je l'ai vu dans des conférences que j'ai eues avec lui, où je l'ai pressé de près pour le faire expliquer; il ne veut que de ces gens-

---

(9) Le prieur de Saint-Éloi de Noyon venait d'y être nommé par le chapitre général tenu à Marmoutier dans la seconde quinzaine de juin; il se nommait Léonard Le Tessier. A en croire les *Nouvelles ecclésiastiques*, l'évêque lui avait infligé une humiliation publique en refusant de l'inviter et de lui assigner une place au *Te Deum* pour la naissance du Dauphin.